

ON TRAVAILLE SUR LE PASSÉ, PAS POUR DES SALAIRES D'ANCIEN REGIME !

Voilà bientôt un an qu'a débuté la négociation avec le Ministère sur la revalorisation des grilles salariales de l'Inrap. La première réunion s'était tenue le 9 décembre 2019, suivie d'une deuxième le 24 février 2020. Contexte de pandémie aidant, le cycle de réunions - devant aboutir au terme d'un processus maximal de 24 mois - a été complètement stoppé depuis mars 2020. On était pourtant plutôt optimiste, la seule ouverture du chantier constituant une excellente nouvelle. Optimisme par ailleurs renforcé par le fait que tous les acteurs autour de la table, Ministère et Direction de l'Inrap compris, s'accordaient sur le fait que nos grilles, étaient catastrophiquement basses.

Arrivés en décembre 2020, on commence sérieusement à s'impatienter ! Le Ministère ne montre aucune velléité à reprendre le travail engagé avec les Organisations Syndicales et l'on pourrait même se demander s'il n'y a pas là une manière dilatoire, consistant à repousser le dossier aux calendes grecques !

Des salaires d'un autre temps

Sauf qu'en matière d'Antiquité, rien ne peut battre nos grilles salariales ! Ces dernières, parmi les plus basses de la Fonction Publique, n'ont pas été revalorisées depuis la création de l'établissement en 2002. L'écart des salaires Inrap avec le Smic n'a cessé de diminuer. Quand en 2002, un agent en catégorie 3, (les plus nombreux) en entrée de grilles gagnait 1, 57 fois le Smic, en 2017, il ne gagnait plus que 1,18 fois le smic, écart correspondant à une perte mensuelle nette de 458 euros.

Il est impératif qu'au minimum, la revalorisation permette le rattrapage des grilles de la Fonction Publique et celui de la perte de pouvoir d'achat de ces 18 dernières années ! Actuellement nos salaires ne sont absolument pas en cohérence avec la reconnaissance des niveaux de diplômes et des qualifications des agents. S'ajoutant au gel du point d'indice dans la Fonction Publique, nos rémunérations sont désormais moins avantageuses que celles des agents du Ministère de la Culture -loin d'être les mieux lotis dans la Fonction Publique alors qu'ils sont pourtant bénéficiaires de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) et d'une revalorisation de leur prime. Les agents de l'Inrap qui ont atteint le dernier échelon de leur catégorie et qui y stagnent sans aucun espoir de voir leur rémunération évoluer, sont de plus en plus nombreux. Beaucoup de nos collègues sont de fait paupérisés, connaissent des situations financières déplorables. La commission de secours de l'Inrap examine désormais une centaine de dossiers par an, sans compter les urgences car un certain nombre de collègues n'arrive pas à faire face aux incidents courants de la vie.

Du salaire pas des primes !

Le rattrapage de la perte enregistrée depuis 2002 ne peut se faire que par la revalorisation des grilles salariales !

Notre direction aurait la tentation de régler la question des rémunérations par l'octroi d'une part variable et de primes à la discrétion des chefs de service à la tête du client donc ! Mais les primes renforcent la sujétion à la hiérarchie, mettent les collègues en concurrence et divisent les collectifs de travail. Elles n'entrent pas non plus dans le calcul des retraites et ne permettent pas de cotiser à la Sécurité Sociale. Seul le traitement (indice multiplié par point fonction pu-



blique) inclut des cotisations aux organismes sociaux (auxquels l'employeur paie aussi sa part), garantit un traitement équitable et régulier par le biais de la progression dans les échelons et finance la protection sociale (Sécurité Sociale, hôpitaux, assurance-chômage, etc.). Cela veut dire que la moyenne des primes versées aux agents du Ministère de la Culture (IFSE) doit être transformée en points supplémentaires en vue de les intégrer aux grilles de l'Inrap. On ne veut pas de part variable à la tête du client.

L'aubaine de la pandémie ?

C'est sûr ! La période de crise sera la bonne excuse pour repousser Sine die, le chantier de revalorisation. On nous dira que ce n'est pas la priorité et que dans le contexte, la hausse des dépenses dans la Fonction Publique ne peut pas être tolérée. En temps de croissance, on nous disait déjà qu'il fallait réduire l'emploi public et son coût. A l'heure de la crise on voit bien que ce modèle va droit dans le mur !

À tout prendre, la revalorisation des grilles pèserait quelques millions par an à Bercy. C'est une goutte d'eau à l'échelle des dépenses publiques consenties pour aider les grands groupes privés. Comment par ailleurs nous convaincre qu'il faut encore attendre ? Quand parallèlement à une paupérisation croissante, on voit se mettre en place des plans de relance qui, à coup de centaines de milliards viennent soutenir l'économie des pays européens. Plutôt que de soutenir les patrons des grandes entreprises qui, après avoir reçu des aides publiques et réalisé des profits faramineux, annoncent des plans de licenciements pour délocaliser à l'étranger, ne vaudrait-il pas mieux soutenir le service public, celui de l'archéologie, comme celui de la culture, de la santé ou de l'éducation !

La pandémie ne peut pas servir d'éteignoir aux revendications parfaitement légitimes des archéologues du service public, ceux-là même qui, en dépit de l'absence de reconnaissance de leur travail, continuent à suer sang et eau pour réaliser leurs missions dans des conditions toujours plus dégradées.

Nous exigeons :

- **Le redémarrage immédiat de ce chantier pour qu'il puisse aboutir à l'horizon 2021-2022**
- **Une revalorisation substantielle des grilles qui permettent au minimum le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 2002.**
- **Une revalorisation de toutes les catégories et une égalité de traitement des deux filières, administrative et Scientifique.**
- **Une indiciarisation du régime indemnitaire de référence pour que la hausse soit celle des salaires et ne se traduise pas par la hausse et la multiplication des systèmes de primes.**

SIGNEZ LA PETITION :

- **EN LIGNE**

<http://chng.it/nNCCQS5X>

- **EN PAPIER (FORMULAIRE PDF)**

<https://www.cgt-culture.fr/petition-inrap-du-salaire-des-emplois-du-respect-17825/>